Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/09/2025 à 14h29
Réference de l'AR : 088-218800118-20250911-2025_30-DE

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

En exercice : *17*
Présents : *14*
Votants : *15*

Date de convocation :
05/09/2025

Délibération N°2025-30

Objet :

INTERCOMMUNALITE

Nouvelles adhésion SMIC

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de **ARCHES**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – M. RACINE Jean, 2° Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3° Adjointe – M. CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, GEROME Nadine, LECOANET Martial, GEORGES Matthieu, ROUX-MARCHAND Thomas, FREY Sidonie, CASCALES Anne, REMY Catherine Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme BONATO Astrid à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme VALENTIN Angélique

Mme FREY Sidonie est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil à se prononcer sur l*es demandes d'adhésion présentées par :*

- Le PETR de la Plaine des Vosges - siège : Vittel
- La commune de Raon-les-Leau (54)

Qui, par délibération, ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

SE PRONONCE pour l'adhésion des collectivités précitées.

Pour extrait certifié conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-.

David PERRIN
2025.09.15 14:12:20 +0200
Ref:9451369-14225970-1-D
Signature numérique
le Maire

David PERRIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/09/2025 à 14h29
Réference de l'AR : 088-218800118-20250911-2025_31-DE

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :
05/09/2025

Délibération N°2025-31

Objet :

MARCHE PUBLIC

Attribution travaux traverse d'Arches tranche 2

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – M. RACINE Jean, 2° Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3° Adjointe – M. CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, GEROME Nadine, LECOANET Martial, GEORGES Matthieu, ROUX-MARCHAND Thomas, FREY Sidonie, CASCALES Anne, REMY Catherine Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme BONATO Astrid à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme VALENTIN Angélique

Mme FREY Sidonie est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Traverse du bourg Tranche 2 de Arches.

Il précise qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour cette attribution.

Il rappelle les critères de jugement des offres annoncés sur le Règlement de Consultation (RC) (à savoir 50% pour le prix de la prestation, 50% sur la valeur technique) téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation www.xmarches.fr et publié au BOAMP le 11 juin 2025.

Il présente le rapport d'analyse des offres.

Il rappelle que ce marché n'entre pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°2020-35 en date du 26 mai 2020.
C'est donc au Conseil Municipal qu'il appartient de :

- *Choisir les attributaires du marché d'aménagement de la traverse du bourg Tranche 2.*
- *L'autoriser à signer le marché.*

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE par l'application des critères de jugement des offres énoncés sur le RC de retenir le prestataire suivant :

- LOT 1_VRD Traitement de surfaces :
  SAS TRB TRAPDID BIGONI
  Pour la somme de 996 775.00 € HT.

- LOT 2_Espaces verts :
  SAS ID VERDE
  Pour la somme de 117 034.06 € HT.

- LOT 3_Serrurerie – Mobilier urbain :
  SAS Menuiserie HOUILLON
  Pour la somme de 130 312.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document attaché au marché.

Pour extrait certifié
conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-.

David PERRIN
2025.09.15 14:12:46 +0200
Ref:9451386-14226004-1-D
Signature numérique
le Maire

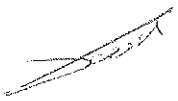

David PERRIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/09/2025 à 14h29
Réference de l'AR : 088-218800118-20250911-2025_32-DE

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :
05/09/2025

Délibération N°2025-32

Objet :

FINANCES

Vente terrain AB 194

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – M. RACINE Jean, 2° Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3° Adjointe – M. CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, GEROME Nadine, LECOANET Martial, GEORGES Matthieu, ROUX-MARCHAND Thomas, FREY Sidonie, CASCALES Anne, REMY Catherine Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme BONATO Astrid à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme VALENTIN Angélique

Mme FREY Sidonie est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de l'entreprise Sitpa Naturnes, située 34 route d'Épinal 88380 Arches d'acquérir la parcelle suivante :

Section AB numéro 194, située Le Clos de la Borde d'une surface totale de 7594 m2.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de vendre la parcelle précitée à L'entreprise Sitpa Naturnes au prix de 50.000 € (cinquante mille euros)

DIT qu'une convention de servitude sur la parcelle communale restante sera à établir.

DIT qu'une convention de servitude de tréfond pour le passage de la conduite actuelle sera à établir.

DIT que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-.

David PERRIN
2025.09.15 14:13:14 +0200
Ref:9451423-14226062-1-D
Signature numérique
le Maire

David PERRIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/09/2025 à 14h29
Réference de l'AR : 088-218800118-20250911-2025_33-DE

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

Date de convocation :
05/09/2025

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – M. RACINE Jean, 2° Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3° Adjointe – M. CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, GEROME Nadine, LECOANET Martial, GEORGES Matthieu, ROUX-MARCHAND Thomas, FREY Sidonie, CASCALES Anne, REMY Catherine Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme BONATO Astrid à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjointe

Délibération N°2025-33

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme VALENTIN Angélique

Mme FREY Sidonie est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Objet :

DIVERS

Désignation référents Espèce à enjeux pour la Santé Humaines (EESH)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de désigner des référents EESH (Espèce à enjeux pour la santé humaine).
Le terme de référent territorial fait référence à l'article R1338-8 du Code de la santé publique :

I. Les collectivités territoriales concernées par la présence de l'une des espèces figurant sur la liste prévue à l'article D. 1338-1 peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, sous leur autorité, de : 1° Repérer la présence de ces espèces ; 2° Participer à leur surveillance ; 3° Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ; 4° Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

II. II. En cas de non-application ou d'application insuffisante de ces mesures, les référents territoriaux en informent les autorités exécutives des collectivités territoriales dont ils relèvent. En l'absence de diligences de la part de ces autorités dans un délai raisonnable, les référents informent de la situation les agents mentionnés au I de l'article L. 1338-4.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de nommer référents EESH :
- M. RACINE Jean 2ème Adjoint
- M. SOUVAY Thilbaut Agent de la collectivité

Pour extrait certifié conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-.

David PERRIN
2025.09.15 14:13:37 +0200
Ref:9451424-14226063-1-D
Signature numérique
le Maire

David PERRIN